



## **Annexe au règlement intérieur pour les internes**

### **Introduction**

Le règlement intérieur a pour but d'informer les élèves et leurs familles de leurs droits et de leurs obligations ainsi que de l'organisation de l'établissement. L'inscription dans l'établissement vaut acceptation de ce règlement. La priorité de l'équipe éducative est de conduire le jeune au niveau maximum auquel il peut prétendre et de faciliter son insertion dans la société. Notamment, différentes d'activités (cinéma, bowling...) seront proposées durant l'année et seront obligatoires pour tous.

L'internat est un service rendu pour permettre aux élèves d'effectuer leurs études dans un cadre de travail à la fois exigeant et convivial où chacun peut s'épanouir. Le présent règlement s'impose à tous les élèves internes. En signant le contrat de scolarisation, tout élève interne et toute famille accepte sans réserve la présente annexe au règlement intérieur.

L'internat est ouvert du dimanche 21h au vendredi matin.

La vie à l'internat débute dès la fin des cours, c'est-à-dire à partir de 17h20 et se termine à 8h le matin. L'accès à l'internat est strictement réservé aux internes.

### **Organisation du dimanche soir au lundi matin**

Après avis favorable du responsable d'internat, arrivée possible des élèves entre 21h et 22h.

21h30 Coucher des élèves collégiens et restitution des portables et autres matériels électroniques et/ou connectés au surveillant. Dès lors, le calme est demandé pour l'ensemble des internes.

22h30 Coucher des élèves lycéens et restitution des portables et autres matériels électroniques et/ou connectés au surveillant. Lundi 8h Lever pour tous. Le réveil est programmé avec le surveillant. Les élèves ont la possibilité d'être réveillés plus tôt à leur demande.

8h30 Petit-Déjeuner à la restauration scolaire (cafétéria lycée)

9h début des cours

### **Organisation globale du reste de la semaine :**

7h **Lever** pour tous. Le réveil est programmé avec le surveillant. Les élèves ont la possibilité d'être réveillés à partir de 6h à leur demande.

Le mercredi les collégiens qui n'ont pas cours ont la possibilité de dormir jusqu'à 8h30.

7h-7h30 Temps de **préparation**. Rangement et fermeture des chambres.  
Fermeture de l'internat.

7h30-8h **Déjeuner** à la restauration scolaire (cafétéria lycée)

8h- 17h15 (collégiens), 17h20 (lycéens) Journée de cours classique.

de 17h15 à 17h45 Appel / **Goûter**

17h45 Remise des téléphones portables au surveillant.

18h-19h **Etude encadrée** (obligatoire pour tous). Période privilégiée de travail et de calme. L'atmosphère doit y être studieuse et silencieuse. Il sera demandé aux élèves de s'avancer dans leurs travaux et leurs leçons. Les téléphones portables n'y sont pas autorisés. Les étudiants de BTS peuvent travailler en autonomie en L20 de 17h30 à 19h.

19h-20h30 **Dîner** à la restauration scolaire (cafétéria lycée) puis temps libre sur la cour de récréation ou foyer.

20h30 Retour en chambres / **Douche pour tout le monde** / Rangement des chambres / Remise des téléphones portables aux élèves / Temps de **détente**. Les élèves peuvent à leur convenance rester dans leurs **chambres respectives** ou venir dans les parties communes.

21h30 **Coucher des élèves collégiens** et restitution des portables et autres matériels électroniques et/ou connectés au surveillant. Dès lors, le calme est demandé pour l'ensemble des internes.

22h30 **Coucher des lycéens** et restitution des portables et autres matériels électroniques et/ou connectés au surveillant.

23h30 Coucher des **étudiants BTS**.

Sur autorisation parentale et du responsable de l'internat, les internes ont la possibilité de participer à des activités extérieures (retour au plus tard 20h30).

### **Organisation du mercredi**

*pour les collégiens :*

Le déjeuner est pris côté lycée.

L'après-midi des activités à thème sont proposées : sortie cinéma, ludothèque, etc...

17h30 : un goûter est proposé

18h étude obligatoire

19h souper

*pour les lycéens :*

Les lycéens qui ont une autorisation de sortie doivent réintégrer le lycée au plus tard à 17h45.

### **Règles spécifiques aux BTS**

Les étudiants en BTS ou Bachelor sont contraints à l'application du règlement intérieur. Quelques

ajustements sont toutefois proposés afin de les amener à plus d'autonomie et de responsabilité. Lors de l'étude surveillée des collégiens et lycéens au CDI, les étudiants peuvent travailler en L20 de 17h30 à 19h. Ils ont également la possibilité de travailler jusqu'à 23h30 dans leur chambre. Ils sont autonomes pour leur réveil et doivent se présenter au petit déjeuner entre 7h30 et 8h. Dans le cas d'un traitement lourd ou régulier un PAI est demandé. Les médicaments seront stockés auprès du surveillant. Dans le cas d'un traitement léger (maux de tête, ventre...), les étudiants sont autonomes, mais doivent veiller à garder les médicaments à l'abri des collégiens, lycéens. Selon leur emploi du temps, les étudiants auront la possibilité de regagner leurs chambres après l'accord d'un adulte en charge.

### **Hygiène et repas**

Afin de vivre en communauté dans les meilleures conditions, il est demandé à tous les internes de prendre une douche journalière qui peut, à souhait, être prise le soir ou le matin.

Au même titre qu'au sein de l'établissement, une tenue correcte est exigée à chaque instant dans l'internat. A chaque vacance, ou à un rythme plus soutenu, il sera demandé aux internes de changer leurs draps.

Le rangement des chambres se fait tous les jours. Le lit doit être fait et les affaires rangées, valises incluses. Les chambres doivent être aérées régulièrement. Le nettoyage peut se faire à tout moment mais sera privilégié le jeudi soir. Il implique le passage du balai et le changement de la poubelle.

Les internes doivent respecter les repas qui sont préparés, les batailles d'eau et de nourriture sont formellement interdites.

### **Santé**

Les élèves n'ont pas le droit d'avoir de médicaments sur eux. Ils sont remis à l'adulte chargé de l'internat.

Dans le cadre d'un traitement régulier, l'établissement d'un PAI est exigé.

Pour tout traitement ponctuel avec ordonnance l'adulte chargé de l'internat doit en être informé et la prise doit se faire en présence de celui-ci.

Les trousseaux à PAI tout comme les traitements ponctuels seront stockés dans un placard dans la chambre du surveillant.

Un élève malade ne sera autorisé à rentrer dans sa famille qu'après la validation de l'adulte en charge.

### **Matériel**

Les internes doivent prendre soin du matériel mis à leur disposition : livres, casiers, bancs, babyfoot, douches, lavabos, bureaux, ordinateur, etc.

Les lycéens, et avec l'autorisation de la direction, peuvent utiliser les ordinateurs portables en étude, dans un cadre purement éducatif. S'il s'avère que l'usage de l'ordinateur est récréatif et ludique, l'élève se verra privé du droit de s'en servir en étude.

Les consoles et ordinateurs portables sont autorisés au sein du dortoir de l'internat avec l'accord de l'adulte en charge mais sous la seule responsabilité des élèves.

Les internes ont le droit d'apporter des effets personnels, tels que bijoux, argent, téléphones portables, ordinateurs, consoles etc. Cependant il est de leur devoir de les mettre en sûreté. L'établissement n'est pas responsable de ces objets de valeurs, chaque élève est responsable de ses effets personnels. Au sein de l'internat, chaque interne dispose d'un placard personnel et il est de sa responsabilité d'amener un cadenas afin de mettre en sûreté les objets qui lui sont précieux. Pendant le temps des douches, les élèves peuvent confier la clé du cadenas au surveillant.

### **Changements occasionnels**

Il est demandé à chacun des élèves d'annoncer sa présence pour la semaine suivante au surveillant avant le jeudi soir en précisant le jour d'arrivée dans la structure. Il est important de faire connaître tout changement le plus tôt possible auprès des services de vie scolaire / du surveillant d'internat.

Une autorisation exceptionnelle de sortie peut être demandée et doit être écrite par les parents (code, heures de conduite, kiné, rendez-vous médicaux...) Cette demande doit être écrite par la famille et soumise 48h avant aux responsables internat et/ou vies scolaires).

### **Contacts**

Téléphone Internat Soirée (17h30-20h) : 06 63 27 16 53

Téléphone Internat Nuit (20h-8h) : 06 63 27 15 91